

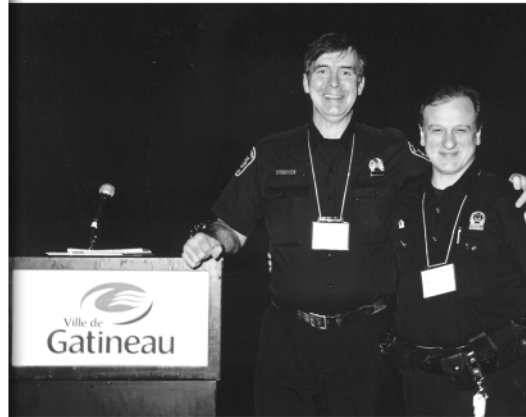
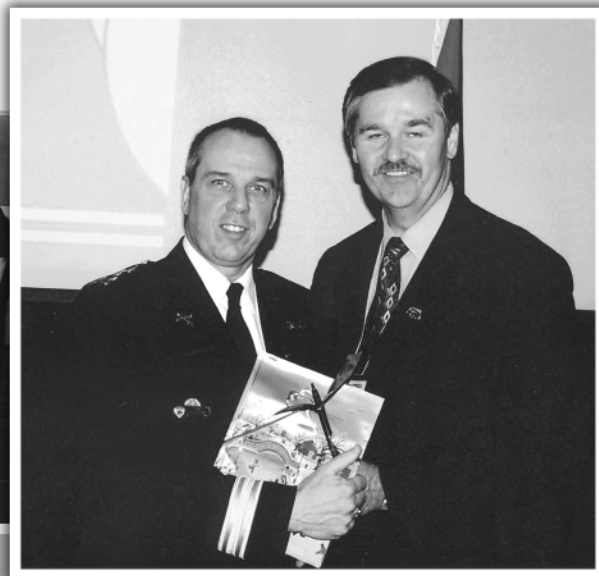
# INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE

N° 24 - août 2003

Séminaire 2003

# Maintenir le *Cap* dans nos actions quotidiennes



## Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire

Numéro 24

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. *Intersection* publie aussi bien des articles soumis que sollicités. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée sous réserve d'indication de la source. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

### Comité de production

Marc Bérubé (SM de Sherbrooke)  
Johanne Blanchette (Collège de Maisonneuve)  
Marie-Claude Côté (consultante)  
Lyette Fusey (SM Longueuil)  
Gilbert Fortin (SM de Laval)  
Paul Garside (GRC)  
Danny Johnson (MSP)  
Gaétan Labbé (SM Québec)  
Claude Lavoie (consultant)  
Sylvie Mantha (SM de Gatineau)  
Caroline Mohr (ENAP)  
André Normandeau (Univ. de Montréal)  
Lison Ostiguy (SPVM)  
Marc Paré (ÉNPQ)  
Lionel Prévost (consultant)  
Katherine Suhecka (SQ)  
Nathalie Vallée (SQ)

### Coordination

Johanne Blanchette

### Comité de rédaction

Johanne Blanchette  
Lyette Fusey  
Danny Johnson  
Claude Lavoie  
Caroline Mohr

### Révision linguistique

Direction des communications du ministère de la Sécurité publique

### Adresse de correspondance

Intersection  
Johanne Blanchette  
Collège de Maisonneuve  
3800, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 2A2  
Téléphone : (514) 254-7131 (N° 4612)  
Télécopieur : (514) 251-9741  
Courrier électronique : [intersection@msp.gouv.qc.ca](mailto:intersection@msp.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2003  
Bibliothèque nationale du Canada, 2003  
ISSN 1705-026X

# Ohé du bateau !

Sous le thème, *Maintenir le cap dans nos actions quotidiennes*, le dernier séminaire Intersection/Ministère de la Sécurité publique a permis de poursuivre une partie importante de notre mission, à savoir, veiller sur l'état de la police communautaire au Québec.

En cette époque de changements majeurs, dans les organisations policières québécoises, le risque de perdre de vue l'orientation communautaire demeure présent. Les fusions municipales et la mise à niveau des services policiers peuvent agir comme un frein ou comme une occasion de progresser dans l'implantation et la consolidation du modèle communautaire. Conscient de l'importance de maintenir le cap, Intersection profitait du dernier séminaire pour présenter aux participants treize ateliers portant sur les actions quotidiennes et les diverses façons de concevoir le modèle communautaire.

Plusieurs services policiers ont déjà révisé leurs politiques et leurs pratiques à la suite des fusions. Cette mise en commun des pratiques doit être faite avec suffisamment d'objectivité pour reconnaître et supprimer celles qui sont inefficaces au profit des meilleures. Il va sans dire que les directions de police devraient faire le même exercice envers les quatre composantes de la police communautaire et voir si effectivement, le cap est maintenu ou si la situation est à la dérive.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a fait son « examen de conscience » avec beaucoup de rigueur. Nous attendions avec appréhension les résultats de cette « méga-évaluation » considérant son incidence sur la scène provinciale. Il apparaît que le SPVM en retire une volonté renouvelée d'aller de l'avant dans son choix stratégique.

Les ateliers s'adressaient tant aux gestionnaires, aux policiers patrouilleurs qu'aux enquêteurs. Ils traitaient de sujets aussi variés que l'éthique, le réseautage, le terrorisme et la *Loi sur le Système de justice pénale pour adolescent*. À l'intérieur de ces ateliers, nous avons notamment abordé différentes façons de faire de la patrouille à vélo, alors que l'utilisation du pouvoir discrétionnaire était au cœur des discussions sur l'éthique professionnelle. L'atelier sur la présence policière à l'école a été particulièrement prisé. Diverses approches et des pratiques variées se confrontent sur le terrain. Un dossier à suivre, dans les prochains mois, car le ministère de la Sécurité publique est à revoir le *Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements scolaires* afin d'y baliser davantage la présence policière. Ce numéro d'Intersection présente un aperçu de chacun des ateliers.

Nous remercions la Ville de Gatineau pour son accueil, de même que le ministère de la Sécurité publique et le Bureau d'assurance du Canada pour leur contribution et leur collaboration.

Nous célébrerons en 2004, le 2<sup>e</sup> anniversaire de la fusion des services policiers. Après avoir parlé du *pourquoi* du modèle communautaire pendant des années, il est temps de se tourner vers le *comment*. Tous les éléments sont donc en place pour que les services policiers puissent naviguer tout en maintenant le cap vers le seul modèle capable de répondre adéquatement aux défis des prochaines années.

*Bonne lecture !*

## Le comité de rédaction

Photos (page couverture): Gaétan Courchesne, Service de l'identité judiciaire, Service de police de Gatineau.

La publication d'*Intersection* est rendue possible grâce au soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec, des services de police de Laval, de Gatineau, de Québec, du SPVM, de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'École nationale de police du Québec ainsi que du Bureau d'assurance du Canada. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie des coûts liés aux activités du bulletin.

# Prévention auprès des jeunes : expérience d'un stage en France

Par : Julie Guénette et Marie-Pier Valiquette

Étudiantes en Techniques policières au Collège de Maisonneuve

Marco Harvey

Professeur au département des Techniques auxiliaires de la justice

## Rappel des événements

Lorsque deux étudiantes viennent frapper à la porte du bureau de leur professeur pour s'enquérir des possibilités de réaliser un stage à l'étranger, il lui faut envisager le soutien et l'appui de ressources extérieures. En effet, il n'est pas évident d'envoyer des aspirants policiers suivre un stage ailleurs étant donné les différences de formation et de processus d'embauche. En France, par exemple, on est d'abord embauché comme policier avant d'être formé. C'est ainsi que la Sûreté du Québec, par l'entremise de son Service de relations internationales, a permis la concrétisation du stage des étudiantes auprès de la Gendarmerie nationale en France. Ce projet commun est alors devenu possible grâce à l'accompagnement des étudiantes par un policier-patrouilleur de la Sûreté du Québec de Mont-Laurier, M. Pascal Rochon.

Cette aventure a démarré par la participation de l'une des étudiantes au projet « Mont-Laurier, un milieu de vie plus sécuritaire » mis en place par la SQ à l'été 2002. Il visait à améliorer le sentiment de sécurité de la population à l'égard des jeunes par des moyens de prévention (visites sécuritaires, burinage, patrouilles de surveillance) et par des activités pour les jeunes.

À l'intérieur du cours *Stratégies d'intervention communautaires et préventives*, Julie et Marie-Pier ont élaboré ce projet de stage. Les objectifs visés sont :

- Connaître et observer les moyens utilisés par les gendarmes français en matière de prévention de la criminalité chez les jeunes.
- Comparer ces méthodes avec celles du Québec.

## Un même but, plusieurs façons de faire

En janvier 2003, c'est avec enthousiasme que les deux étudiantes et leur accompagnateur se sont envolés en direction de Tourman-en-Brie près de Paris. Elles racontent comment s'est déroulée leur expérience.

« Nous avons été accueillis et encadrés par les six gendarmes de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) de la Gendarmerie nationale de Melun. Cette brigade s'occupe exclusivement de l'aspect de la prévention, ce qui a rendu notre stage d'autant plus intéressant. La brigade, créée en 1997, traduit la



volonté de la Gendarmerie nationale d'adapter ses modes d'action devant l'accroissement observé de la délinquance impliquant des mineurs (auteurs ou victimes). À ce titre, la brigade assure une présence dans les quartiers et les secteurs difficiles.

Il a été très enrichissant de constater les similitudes sur le plan des problématiques jeunesse et les moyens employés pour les combattre. Même si les interventions québécoises et françaises ont un but similaire, c'est-à-dire de faire diminuer la criminalité, nous avons remarqué que leurs techniques de prévention étaient différentes sous plusieurs aspects. La brigade est une entité physiquement séparée et elle intervient davantage à titre informatif en milieu scolaire, dans les maisons de quartier, les associations et les foyers. Elle aborde différents thèmes selon l'âge des clientèles comme les incivilités, la violence, le taxage, l'infraction commise par un mineur et la consommation de drogues. La BPDJ met également en place des projets sportifs et éducatifs afin de se rapprocher et de maintenir un contact avec les jeunes.

## S'ouvrir à d'autres expériences

En tant qu'aspirantes policières, nous croyons aux bienfaits de la prévention. Nous avons enrichi notre répertoire de techniques d'intervention à cet égard par l'entremise de ce stage. Nous avons découvert des moyens d'intervention originaux, créatifs et flexibles selon les situations en cause, comme la simulation d'un procès fictif et de ses répercussions animée par les jeunes. Ce stage nous a été bénéfique tant sur le plan personnel que professionnel.

Nous voulons remercier la Fondation du Collège de Maisonneuve, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, la Ville de Mont-Laurier et le député provincial pour le soutien financier qu'ils nous ont fourni. Nos remerciements s'adressent aussi à certains professeurs du département ainsi qu'à la Sûreté du Québec. Sans leur appui, ce projet n'aurait jamais vu le jour. »

# Pour mieux maintenir le cap : évaluation et optimisation du modèle de police communautaire montréalais

*Condensé de l'allocution d'ouverture de Michel Sarrazin, directeur au Service de police de la Ville de Montréal*

*Monsieur Michel Sarrazin a été l'un des principaux promoteurs de l'implantation d'un modèle de police communautaire au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Son principal engagement, lors de sa nomination au poste de directeur du Service en septembre 1998, a été de consolider la jeune Police de quartier. Au cours de la dernière année, il s'est engagé, avec tous les membres du SPVM, dans un processus d'optimisation de la Police de quartier.*

La Police de quartier, modèle montréalais de police communautaire, a six ans. Une évaluation du modèle, réalisée l'an dernier, par une firme externe, a confirmé que la Police de quartier est solidement implantée et très appréciée de la population. Les changements ont été gérés en recherchant un équilibre entre la souplesse nécessaire pour s'adapter et une détermination plus rigide pour le maintien de l'objectif final. En ce sens, le SPVM a su maintenir le cap, et c'est pour s'améliorer qu'il s'est engagé dans un processus d'optimisation de la Police de quartier.

## **Évaluation de la Police de quartier**

L'évaluation de la Police de quartier a consisté à vérifier l'effet de son implantation et de ses composantes sur la structure, la culture et les individus, par rapport aux objectifs visés lors de l'élaboration du concept dans le *Livre vert* de 1995. Les sujets examinés étaient : les attentes de la population, la structure, la culture et l'individu, la gouverne, les processus, les rôles et les interrelations entre les unités. Des sondages ainsi que les commentaires des élus et des participants au Sommet de Montréal ont pris le pouls de la population. D'autres sondages, des groupes de discussion et des entrevues ont permis au personnel du service (civils et policiers), patrouilleurs, superviseurs, gestionnaires et membres de la direction d'exprimer leur point de vue.

Les constats de l'évaluation ont été établis avec le souci de bien comprendre le vécu quotidien des membres du service et des citoyens. Garder le cap dans nos actions quotidiennes, c'est aussi avoir l'ouverture nécessaire pour adopter des façons de faire mieux adaptées à l'atteinte de nos buts, même si celles-ci n'ont pas été évoquées dans le plan initial. Délibérément, nous avons choisi de souscrire aux constats de l'évaluation, de les accepter comme tels et d'en faire notre point de départ pour évoluer, pour bâtir le futur.

L'évaluation a confirmé que l'approche de police communautaire est acceptée par tous les intervenants rencontrés, même s'ils ont une compréhension inégale de la philosophie de la police communautaire. Les objectifs du modèle sont acceptés, mais les moyens choisis pour les atteindre requièrent des améliorations. De même, les partenariats sont appréciés, mais on sent un essoufflement chez les participants.

La culture policière a eu un effet différent de celui anticipé. Les policiers les plus anciens qui étaient moins enclins à évoluer dans le modèle de police communautaire ont choisi de partir à la retraite ou d'être mutés à d'autres fonctions. Ils n'ont pas freiné l'implantation du modèle, mais leur départ a eu pour conséquence la perte d'expertise policière et de « coaching ». Le besoin d'optimisation est clairement ressorti de l'évaluation.

## **Chantiers, pistes de solutions et recommandations**

Les problèmes répertoriés lors de l'évaluation ont été classés en six catégories, qui sont devenues autant de thèmes de réflexion pour orienter les pistes de solutions et formuler des recommandations envers le modèle. Les changements nécessaires sont désormais surtout de nature culturelle, quoique certains aménagements structurels favorisent un redéploiement optimal et une consolidation du modèle, ainsi que la résolution de problèmes liés au processus de décision. Par exemple, augmenter la rétention du personnel et des gestionnaires à leur poste, durant une période suffisamment étendue, permettrait la pleine appropriation des rôles et maximiserait l'atteinte des résultats de gestion et d'opération. La mise en place d'une approche continue d'optimisation des processus et de gestion des changements est également importante.

Six équipes de travail, baptisées Chantiers, ont examiné attentivement les constats et les pistes de solutions suggérées pour proposer des recommandations pertinentes à l'optimisation de la Police de quartier. Ces équipes étaient composées de membres du personnel de tous les types d'emplois : policiers, superviseurs, membres de la direction, employés civils de tous niveaux. Tous devaient se sentir concernés et s'investir efficacement dans la réalisation des changements.

Des recommandations faites par les Chantiers « *Valorisation de l'individu et intégration de la culture* » et « *Réponse aux attentes de la population* » indiquent de meilleures avenues d'appréciation du rendement du personnel, civil et policier. Elles proposent que la formation et l'élaboration d'un plan de carrière soient davantage accessibles afin de mieux préparer le personnel à satisfaire les exigences de la police communautaire.

Le Chantier «*Réponse aux attentes de la population*» propose, entre autres, des moyens concrets pour assurer une présence policière sécurisante plus visible, pour faire des incivilités une véritable priorité, pour affecter des policiers spécialement à la sécurité routière et pour consolider les liens avec les partenaires. Il indique également comment mieux informer les victimes, les plaignants et les citoyens.

Le Chantier «*Optimisation des processus*» propose une politique de la qualité au SPVM en suggérant l'instauration d'une régie de la qualité. Le Chantier «*Renforcement des postes de quartier*» projette un redéploiement des ressources pour améliorer la prestation de services.

Les Chantiers «*Structure et gouverne*» et «*Rapprochement Gendarmerie — Enquêtes*» ont pour but d'offrir un meilleur service grâce au personnel mieux formé et mieux encadré. Il s'agit d'être «branché sur le terrain», de faire en sorte que les besoins organisationnels soit plus compatible avec les besoins réels de la population. Les unités spécialisées devraient mieux situer leur rôle de soutien par rapport aux unités de base, les postes de quartier.

Les bases de la Police de quartier sont solides. Les principes fondamentaux sont partagés. La zone de confort à partir de laquelle l'approche se raffine est plus étendue. On peut garder le cap tout en faisant des ajustements.

### **Perspectives d'avenir**

Le SPVM n'a pas le pouvoir de décider seul de la mise en œuvre de certaines recommandations. Il doit obtenir l'aval des élus qui, eux, en réfèrent aux citoyens. Le processus de consultation est déjà enclenché. Les recommandations que le SPVM pouvait appliquer de son propre chef ont déjà commencé à être réalisées.

Consultation, communication, formation/information, sont des éléments clés de réussite. La cohérence, la pertinence et le suivi des solutions proposées en matière de résolution de problèmes en dépendent. Des évaluations fréquentes et la multiplication des contacts avec les partenaires et les citoyens ajustent la lecture environnementale, qui devient tributaire de leur vision et de leurs perceptions. Elles engagent également à rendre des comptes.

Le milieu fortement urbanisé de Montréal oblige le SPVM à composer avec certaines contraintes particulières. La concertation produit des solutions intéressantes, mais occasionne des délais qui incommode quelquefois plusieurs des acteurs du milieu. Les policiers sont des gens d'action qui veulent aussi résoudre rapidement les problèmes. Ces enjeux interreliés expliquent que, quelquefois, les vieux modèles refont surface et qu'on est tenté de recourir à la répression.

Nos expériences passées de formation en résolution de problèmes, en diversité et en éthique, ainsi que la formation offerte aux aspirants commandants et aux agents sociocommunautaires ont démontré la pertinence de la formation comme facteur de consolidation du changement. La révision de la fonction d'agent socio-communautaire, tout en permettant de définir un nouveau profil de compétences, pourrait rendre possible le développement d'un plan d'action cohérent sur deux ou trois années, et offrirait un meilleur suivi dans les relations communautaires.

Bien que les partenariats soient une composante centrale de la Police de quartier, il faudra prendre garde à un effet pervers qu'ils pourraient engendrer. Chaque partenaire a une mission particulière. Lorsque les missions propres des partenaires s'opposent lors d'une concertation, chacun doit avoir d'abord le respect de sa mission propre et se retirer des partenariats qui la mettent en péril. De même, tout service de police engagé dans un partenariat doit résister à la tentation de toujours assumer le leadership des partenariats, car certains partenariats peuvent être menacés et en rendre d'autres moins efficaces.

Il faut effectuer des ajustements ponctuels entre la vision globale nécessaire pour maintenir le cap et le respect des réalités locales, entre la centralisation de certaines pratiques et la décentralisation nécessaire à d'autres. Il faut se méfier de certains «instincts naturels» que la formation et la sélection du personnel peuvent aider à encadrer, mais qui peuvent ressurgir et nous ramener en arrière.

En premier lieu, la nature paramilitaire de tout service de police qui rend obligatoire de se conformer à certaines normes et relations hiérarchiques peu compatibles avec l'initiative personnelle. Or, la police communautaire doit encourager l'échange d'idées et tenir compte des propositions valables, indépendamment de leur origine.

Deuxièmement, «l'instinct du chasseur» pousse à suivre la piste du coupable, à le traquer et à le débusquer pour le traduire en justice. Plusieurs recherchent encore l'action et pourraient avoir une tendance «naturelle» à négliger la prévention et les relations communautaires si on ne réussit pas à les y intéresser. Comme un chasseur à qui on demanderait de devenir garde-chasse, sans l'avoir sensibilisé à la préservation de la faune.

Il faut persuader tous les policiers que l'approche de police communautaire offre les moyens de faire mieux en sortant des sentiers battus de la police traditionnelle, de moins en moins efficace et mal adaptée à une société en pleine mutation. Ouverture d'esprit et volonté de s'améliorer constamment sont des atouts indispensables pour garder le cap.

## Méthodologie

### Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

#### Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

#### Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

#### Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

#### Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements nécessaires.

### Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et son niveau de complexité. Quatre catégories ont été retenues, soit :

#### Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

#### Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

#### Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

#### Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

### Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations utiles. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

#### Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

#### Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants-clés de la communauté.

#### Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

# Parc roulant

Ce cas a reçu le prix d'excellence « Toute catégorie » lors du Séminaire Intersection 2003.

Sûreté du Québec,  
Poste MRC Côte-de-Beaupré

## s i t u a t i o n

Un policier observe, lors de ses patrouilles, le nombre important d'appels reçus concernant des jeunes qui pratiquent la planche à roulette et le patin à roues alignées dans les stationnements de centres commerciaux, dans les rues, sur les trottoirs et autres endroits publics. Les appels proviennent surtout de commerçants locaux qui se plaignent de leur présence et de délits mineurs. Des automobilistes et des citoyens rapportent des actions imprudentes et des dirigeants municipaux demandent d'appliquer le *Code de la sécurité routière*.

Après discussion avec les policiers du poste, certains points intéressants ont été soulevés.

En réponse aux appels des commerçants et des citoyens, l'arrivée sur les lieux de patrouilleurs faisait fuir les jeunes momentanément qui reprenaient leurs activités à un autre endroit. Les désagréments occasionnés par la situation favorisaient la marginalisation de ces jeunes de la part de la population. La simple application du *Code*

*de la sécurité routière* ne semble pas être une solution adéquate.

Lors d'une patrouille dans le secteur de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, le policier aperçoit des jeunes planchistes qui effectuent des acrobaties à travers les automobiles. Après avoir allumé les gyrophares du véhicule de patrouille et en être sorti, le policier constate de nouveau que les jeunes prennent la fuite. Cependant, l'un d'entre eux tombe sur l'asphalte et un automobiliste venant en sens inverse s'arrête à moins d'un mètre de ce dernier. À la suite de cet événement, il est apparu nécessaire d'instaurer des mesures transitoires avant de mener à terme une résolution de problèmes.

Le policier a réussi à identifier les leaders des groupes et il les a conviés ainsi que les membres des groupes à une rencontre dans un stationnement public. Une quarantaine de jeunes étaient présents et trois autres policiers sont venus y participer. Cette rencontre novatrice a été très positive. Les

jeunes ont revendiqué un endroit sécuritaire et attrayant pour pratiquer leur sport. Ils ont confirmé que les rues et les endroits publics étaient les seuls lieux disponibles à l'heure actuelle dans la région pour la pratique des sports à roulette.

Avant de se rendre à la rencontre, les policiers avaient reçu la permission d'utiliser, de façon temporaire, le stationnement d'une communauté religieuse pour ces activités. Une entente verbale a été convenue selon laquelle les jeunes utiliseraient le stationnement en attendant un endroit permanent. Cette première rencontre a permis de percevoir la motivation des jeunes et de les informer qu'ils seront consultés tout au long du projet. Tous les policiers du poste ont été mis au courant de la mesure transitoire et ils informaient les planchistes rencontrés du lieu d'activité provisoire. La population a été mise au courant de cette initiative par l'entremise du journal local.

## a n a l y s e

Les propriétaires de commerces constatent que dans leur stationnement, les poubelles, les rampes et autres objets sont utilisés par les jeunes pour pratiquer leurs sports. Cet état de fait éloigne la clientèle habituelle. Les aînés, principalement, se plaignent de la présence de jeunes turbulents dans les stationnements des églises. Ils manifestent un sentiment de peur. Les automobilistes sont confrontés par des jeunes qui utilisent la voie publique donnant lieu à des engueulades et contribuant à augmenter les risques

d'accident. À plusieurs endroits publics, comme la Caisse populaire Desjardins et le MacDonald's, des panneaux indiquent que les sports à roulette dans leur stationnement sont interdits. De façon générale, les policiers sont appelés sur les lieux de sept à huit fois par jour. Aucune action n'avait jusqu'à présent été entreprise à l'égard de ce phénomène. Comme mentionné plus haut, il n'existe aucune infrastructure pour accueillir ces jeunes sportifs. Le problème se présente de mai à octobre de chaque année.



# ARTÈRE PRINCIPALE

Désordre

## réponse

Une première rencontre entre partenaires regroupant le directeur de la régie intermunicipale, le directeur de l'aréna, un spécialiste en développement social du CLSC, un jeune entrepreneur dans la fabrication de planches à roulette et le policier initiateur du projet a lieu à l'aréna. Le directeur de l'aréna a obtenu l'autorisation d'utiliser l'intérieur de l'aréna du mois de mai au mois d'août. Le représentant du CLSC s'est occupé de faire la demande de subvention gouvernementale pour l'embauche de surveillants. L'entrepreneur, à son tour, a construit les plans du parc roulant et le policier a mis en œuvre une campagne de financement pour payer les modules. Pour le financement, chaque municipalité a versé des dons allant jusqu'à 2 000\$ en plus

d'obtenir une contribution de diverses entreprises et d'organisations locales, telles que : les communautés religieuses, les Chevaliers de Colomb, le gouvernement provincial, une compagnie ambulancière, des restaurateurs, la Caisse Desjardins, etc.

Lorsque le temps est venu de construire les modules, les jeunes ont été consultés pour connaître leurs préférences, ce qu'ils ont grandement apprécié. La fébrilité des jeunes à l'ouverture du parc au printemps 2001 était palpable. Les écoles ont été visitées par les policiers pour annoncer l'ouverture du parc. Le projet a créé trois emplois étudiants comme surveillants. De plus, chaque policier distribuait aux jeunes des dépliants explicatifs sur les avantages à utiliser le parc roulant.



Pour déterminer la réussite ou non de cette résolution de problèmes, divers critères ont été retenus tels que : la diminution des appels reçus à la police concernant les planchistes dans les endroits publics, la fréquentation du parc roulant, le degré de satisfaction des utilisateurs et le rapprochement significatif entre les jeunes et la police.

## appréciation et évaluation

Le parc roulant est ouvert depuis deux ans de mai à août. La carte de membre est de 50\$ pour toute la saison. Elle est offerte gratuitement (de façon confidentielle) pour ceux dont la famille vit une situation financière précaire. Le parc roulant de l'aréna de Beauré offre un endroit sécuritaire et attrayant. Les jeunes y ont développé un sentiment d'appartenance et de fierté. Certaines municipalités avoisinantes ont organisé un système de transport pour que les jeunes puissent s'y rendre. À la suite d'une rencontre avec les maires de la MRC, toutes les municipalités vont être desservies dans ce sens pour l'année 2003.

On estime que la situation est réglée à 75%. En effet, le parc étant ouvert de mai à août, il demeure une période où les jeunes retournent dans les lieux publics avec comme résultat de réactiver le problème. L'aréna ne peut supprimer ses activités régulières au profit des sportifs à roulette. Une autre étape a été envisagée afin d'aménager un parc extérieur. Le projet se chiffre à 50 000\$. Deux principaux partenaires financiers, le Mouvement Desjardins ainsi que le gouvernement du Québec (subvention du CRCDQ) vont injecter 45 000\$. Le manque à gagner proviendra d'activités de

financement réalisées par les jeunes et la Sûreté du Québec.

Aucun appel n'a été enregistré au service de police pendant la période d'ouverture du parc roulant. Les citoyens et les commerçants sont devenus des partenaires financiers du projet. Les jeunes ne sont plus dans les rues et dans les stationnements. Ils ont maintenant un endroit sécuritaire qui leur est réservé. Les risques d'accidents avec les automobilistes ont du coup été enrayés. Les jeunes ont adopté dans leur culture d'utiliser le parc roulant. On y offre plusieurs services comme des cours pour les débutants et des ateliers de réparation. Le port d'équipement de protection est aussi obligatoire. Aucun incident déplorable n'a été rapporté depuis les deux années de fréquentation. Des parents viennent y reconduire leurs enfants avec un sentiment de sécurité.

La fréquentation du parc roulant dépasse largement les attentes. Le parc est à l'image des jeunes et ils expriment leur satisfaction. Ils seront de nouveau consultés lors de l'aménagement du parc extérieur. Du point de vue des policiers, ce projet est une réalisation positive. En effet, ils n'ont plus à jouer au chat et à la souris avec les jeunes.

Régulièrement, les policiers prennent un temps d'arrêt au parc pour y discuter avec les parents et les jeunes. Selon eux, ce projet a contribué de façon significative à la «démarginalisation» des jeunes. Cette année encore, les policiers encouragent les jeunes à utiliser le parc. Le rapprochement entre les policiers et les jeunes est tel que plusieurs d'entre eux les interpellent par leur nom. Le policier est devenu une personne et non plus seulement un uniforme.

Ce projet a été rendu possible grâce à l'engagement et la participation de la communauté locale et des différentes municipalités. Également, il est important de mentionner que la réalisation de ce type de projet demande de la part de la direction policière une bonne dose de souplesse dans l'aménagement de l'horaire du policier responsable ainsi qu'une participation soutenue pour assurer un soutien technique.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec :**

**Marc-André Arseneault, agent  
Sûreté du Québec  
Poste de la MRC de la Côte-de-Beauré  
Tél. : (418) 872-4545**

# Opération SÉCURI-PARC

Ce cas a reçu le prix d'excellence « Organisation policière municipale » lors du Séminaire Intersection 2003.

Service de police de la Ville de Québec

## s i t u a t i o n

À l'issue de l'unification des treize municipalités de la Communauté urbaine de Québec survenue en janvier 2001, un problème commun se pose pour les huit arrondissements de la nouvelle Ville de Québec. Il s'agit d'un problème de désordre public, de criminalité et d'insécurité dans les différents parcs de la ville. En prévision de l'été, les autorités du service de police ont été interpellées par plusieurs intervenants pour de la sécurité dans les parcs. Les commentaires reçus concernent une

importante baisse du sentiment de sécurité, des méfaits à profusion, le non-respect de la réglementation municipale en vigueur, le désordre lié à des attroupements, la consommation d'alcool et de drogues, etc.

Malgré que certains parcs et endroits particuliers aient été ciblés par les plaignants et soient plus problématiques, l'insatisfaction touche tout le territoire, et les mesures déployées jusqu'à l'été 2000 n'ont visiblement pas permis de freiner le problème, qui au contraire, a pris de l'ampleur. On signale,

notamment, la présence de bouteilles vides ou cassées dans les parcs, de seringues souillées, d'altercations entre groupes de jeunes, d'individus avec les capacités affaiblies, de taxage et d'intimidation à l'aide d'armes blanches. Ce sont des situations qui pourraient conduire à des blessures ou à des incidents graves. Le problème se fait sentir surtout le soir. Il implique des jeunes, de la consommation d'alcool ou de drogues, des dommages aux installations et des flâneurs, durant toute la période estivale.

## a n a l y s e

Dans les années précédentes, en réponse au même problème, le Service des loisirs et de la vie communautaire avait décidé d'embaucher des patrouilleurs à vélo à l'effigie de l'organisme *Vélo-Sécur*. Ces derniers avaient pour rôle d'assurer une présence visible grâce à leurs vêtements rouges distinctifs, de fournir des avertissements verbaux aux personnes qui commettent des infractions aux règlements municipaux, d'aviser les autorités de la Ville en cas de problèmes récurrents et de porter assistance aux utilisateurs des parcs et des pistes cyclables en cas de besoin. À l'occasion, l'Unité spéciale d'intervention

constituée de policiers civils effectuaient des opérations policières dans les parcs les plus touchés. Il s'agissait habituellement d'un dernier recours, principalement répressif. Ces actions n'ont eu aucun effet véritable sur le problème, car on constatait un déplacement du problème ou simplement la reprise des incidents.

À la lumière des requêtes des citoyens auprès de la Ville de Québec, des plaintes reçues à la centrale de traitement des appels d'urgence, des rapports annuels des patrouilleurs de *Vélo-Sécur* des années précédentes et en échangeant avec les autres services municipaux concernés, le problème de

désordre dans les parcs se manifeste de la façon suivante : dommages aux installations (vandalisme et graffitis), feux à ciel ouvert, consommation d'alcool et de drogues, attroupements d'individus, trafic de stupéfiants, confrontation avec les patrouilleurs de *Vélo-Sécur*, intimidation, non-respect de l'heure de fermeture des parcs, débris dangereux (verre brisé, seringues), dommages à l'environnement, actions indécentes, individus ivres, prostitution, rôdeurs auprès des jeunes enfants, abris de fortune (camps et cabanes), baignades tardives (piscines fermées).

## r é p o n s e

À la suite de l'analyse effectuée pour cibler correctement le problème ainsi que les personnes et les organismes concernés par celui-ci, il se dégage un constat évident. Avant même de tracer un plan d'action visant à le résoudre, la plupart des acteurs susceptibles d'avoir un rôle à jouer sont déjà bien ciblés. Or, l'absence de collaboration entre ces acteurs est déterminante dans les causes du problème.

Ainsi, la solution choisie doit promouvoir une approche intégrée qui est basée sur l'engagement inconditionnel des acteurs concernés par le problème. Ces derniers deviennent donc imputables de leurs actions. La solution doit avoir pour objectif l'adoption d'une approche uniforme dans tous les arrondissements en ce qui a trait aux actions, au mode d'intervention et aux communications, afin de minimiser les effets de

déplacement des problèmes. Il importe aussi de privilégier l'adhésion directe des citoyens dans le processus de résolution de problèmes et qu'ils soient intégrés dans le processus de communication. On vise également une prise de contrôle sans équivoque des parcs sur le plan de la sécurité, grâce à une action concertée. Il faut que cette impression soit sentie par la population dans le but de rétablir le sentiment de sécurité et l'appropriation

# | ARTÈRE PRINCIPALE |

Insécurité (Sentiment d')

réelle par la population de ces espaces. Enfin, les méthodes choisies doivent respecter un mode proactif dans la gestion quotidienne de la sécurité dans les parcs et réduire au maximum les actions réactives qui ont donné, jusqu'ici, peu de résultats.

Il a été également convenu que le service de police, par l'entremise d'une approche en résolution de problèmes, sera l'agent mobilisateur dans cette démarche. Ce qui signifie qu'un accent particulier sera mis sur le rapprochement avec les citoyens et les utilisateurs des parcs. En effet, ce sont eux qui très souvent ont la solution, pour peu qu'on fasse l'effort de les écouter. Au centre du processus se trouve le **policier coordonnateur** responsable de la planification, de la préparation et du bilan de l'opération durant la saison morte dans les parcs et affecté à l'opération pour la saison estivale. Cette fonction représente le «pivot» des actions posées par les divers intervenants et contribue au succès de l'opération.

En hiver, le policier coordonnateur entreprend l'opération en prenant contact avec chacun des intervenants et active le réseau de communication. C'est lui qui reçoit les plaintes des citoyens lors de la saison estivale. Dans le cas de plaintes urgentes qui nécessitent une action immédiate, ce sont les policiers patrouilleurs qui interviennent

sur le terrain. Le policier coordonnateur a la responsabilité de consulter quotidiennement les interventions policières de la veille pour relever celles qui ont eu lieu dans des parcs et noter leur issue.

Le policier désigné joue son rôle de coordination en validant les plaintes et les informations reçues avant de les communiquer à l'intervenant concerné. Lorsqu'une action est apparemment nécessaire de la part de ce dernier, une date de calendrier est attribuée, qui impose une rétroaction au coordonnateur. En somme, les acteurs appelés à intervenir devant un problème qui leur est transmis, doivent : analyser le problème, prendre la responsabilité du dossier et obtenir l'assistance nécessaire, proposer des actions concrètes ainsi qu'accorder un suivi auprès des autres intervenants et du policier coordonnateur.

Parmi les intervenants, plusieurs policiers sont interpellés à poser des actions en réponse au problème, tels que les policiers communautaires présents dans les arrondissements, les policiers îlotiers «parrains de parcs», les policiers affectés aux parcs, le commandant adjoint d'arrondissement, le responsable des parcs. Comme partenaires à l'opération, se trouvent principalement : le coordonnateur Vélo-Sécur et les patrouilleurs à vélo, le Service des loisirs et de la vie communautaire (en plus de tous les

autres services de la ville pertinents), la maison des jeunes, les commerçants aux abords des parcs, les administrateurs des écoles avoisinantes, les travailleurs de rue, etc. Le succès de la stratégie repose sur le travail d'équipe et l'effet multiplicateur de chacune des petites actions posées par les différents intervenants et grâce au suivi apporté aux plaintes des citoyens.

Pour poursuivre le plan d'action, les partenaires et les collègues doivent informer le coordonnateur policier de la nature et des résultats des actions posées, en respectant l'échéance fixée avec lui. Ils s'entendent ensuite sur la stratégie à adopter pour maintenir les améliorations constatées ou les actions à envisager, si la situation n'est pas encore corrigée.

Au terme du traitement des plaintes ou des informations reçues, le policier coordonnateur effectue une rétroaction avec le plaignant, que ce soit un citoyen ou un partenaire. Pour y arriver, il entre personnellement en communication avec le plaignant et discute avec lui des actions posées pour corriger la situation. Cette démarche vise à favoriser un rapprochement avec les citoyens, à contrôler la qualité du travail effectué et à mesurer l'incidence auprès des citoyens des efforts déployés par le service de police et ses partenaires.

## appréciation et évaluation

La mise en œuvre de l'opération Sécuri-Parc s'est déroulée durant l'été 2002 sur tout le territoire de la ville de Québec, soit de la mi-mai à la mi-octobre 2002. De l'avis général, l'engagement des partenaires et des collègues a été indiscutable. Le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les parcs et dans les espaces verts n'est plus l'affaire d'une personne ou d'un organisme. C'est l'affaire de tous, selon les possibilités et le rôle de chacun. Les efforts de partage des responsabilités, de concertation et de collaboration dans la résolution des problèmes ont été grandement appréciés de tous.

Chacune des interventions réalisées dans les parcs est documentée, ce qui permet de répertorier les pistes de solutions utilisées. Celles-ci vont de la surveillance aux aver-

tissements formels, en passant par des demandes de modifications aux infrastructures (aménagement, installation de signalisation, etc.), la visite de voisins, de parents et de travailleurs de rue, etc. L'affectation exclusive de quatre policiers à la problématique des parcs a grandement facilité l'atteinte des objectifs. Cette unité a répondu à 75 demandes d'intervention. Dans la grande majorité des cas, les solutions retenues n'ont entraîné l'émission d'aucun constat d'infraction, ni provoqué l'arrestation d'individus. Ces mesures étaient réservées aux cas exceptionnels. Pour le rapprochement, le nombre de visites effectuées par les policiers dans les parcs s'élève à 1 414. Ces visites avaient tant un but en résolution de problèmes qu'une visée préventive.

L'une des mesures les plus appréciées autant par les policiers que par les citoyens, a été l'établissement d'un contact étroit avec les gens, plaignants ou pas. À la fin du processus, la rétroaction personnelle auprès de ces personnes, surtout lorsque les actions ont eu un impact positif sur le problème, avait un effet très valorisant pour les policiers, en plus d'être un exercice de rapprochement évident avec le public.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec :**

**Jean-François Vézina, agent  
Service de police de la Ville de Québec  
Tél.: (418) 641-6411 poste 7045**

# Sécurité routière – Chemin de la Côte-des-Neiges

Ce cas a reçu le prix d'excellence «SPVM» lors du Séminaire Intersection 2003.

Service de police  
de la Ville de Montréal

## s i t u a t i o n

L'analyse des accidents dans le quartier de Côte-des-Neiges (PDQ 26) pour l'année 2000, nous dépeint une situation qui s'aggrave. Le nombre d'accidents a augmenté de près de 10 % tandis qu'on observait des baisses importantes dans la plupart des régions au Québec. Les citoyens du quartier ont aussi fait connaître leurs préoccupations envers la circulation du quartier lors du sondage effectué en 2000, alors

que plus de la moitié des répondants jugeaient que la circulation y était dangereuse. Finalement, la distribution spatiale des accidents matériels avec blessés indique que plus de 40 % des accidents ont eu lieu sur le chemin de la Côte-des-Neiges. La densité de la circulation sur cette rue fait naître plusieurs situations ayant un potentiel de danger, tant pour les automobilistes que pour les piétons.



## a n a l y s e

Le chemin de la Côte-des-Neiges est une voie publique située principalement dans le quartier du même nom. Près de 70 % de cette artère se situe dans les limites du Poste de quartier 26. Cette voie traverse principalement un secteur commercial, s'étalant du chemin Queen-Mary à la rue Jean-Talon. La partie au sud du chemin Queen-Mary traverse un secteur résidentiel. Ce chemin est une des artères principales donnant accès au Centre-ville et servant de transit pour le camionnage entre 19 h et 7 h. De plus, cette artère traverse deux zones scolaires ainsi que deux sorties au métro Côtes-des-Neiges. Finalement, deux traverses de piétons sont situées aux intersections des rues Swail et Dupuis. La voie de droite est réservée aux autobus et taxis aux heures de pointe.

La vitesse moyenne la plus élevée se situe à l'intersection de Forest-Hill, soit à près de 55 km/h alors que la vitesse permise est de 50 km/h. Quoique cette vitesse moyenne ne semble pas préoccupante, 7 % des véhicules circulent à une vitesse supérieure à 70 km/h et à une vitesse maximale de 84 km/h.

Le port de la ceinture de sécurité est aussi un des facteurs aggravants d'accidents avec un taux de 92 %, inférieur à la moyenne provinciale et nationale qui se situe respectivement entre 94 % et 97 %.

Le stationnement interdit dans la voie réservée aux autobus et aux taxis cause plusieurs problèmes. Les autobus doivent changer de voie et accéder à celle de gauche. Compte tenu de la densité importante de la circulation, ce changement de voie a pour effet d'immobiliser la circulation et, conséquemment, de bloquer les intersections et de créer des bouchons de circulation. Les automobilistes se stationnent dans la voie réservée et paient le parcomètre alors que le stationnement est interdit. Il semble que ces conducteurs ne comprennent pas la signalisation concernant le stationnement à cet endroit.

L'observation de ces intersections a permis, de constater que plusieurs véhicules ne respectent pas les feux de circulation et passent sans arrêter sur les feux jaunes et rouges. Lors des interceptions, les conducteurs expliquent qu'ils croyaient avoir le droit de traverser l'intersection alors que le feu de circulation est jaune. La situation à propos des virages à gauche interdits est quelque peu différente. Quoi qu'il en soit, ce type d'infraction est tout aussi fréquent que ceux concernant les feux rouges et jaunes, tout aussi dangereux pour les accidents et tout aussi nuisibles à la fluidité de la circulation. Néanmoins, la raison invoquée par les

conducteurs est relativement simple : « Je devais aller à gauche, mais c'est interdit partout alors j'ai tourné pareil ». De plus, la majorité des piétons ne traversent ni aux intersections, ni aux traverses de piétons mises à leur disposition. Cette situation est tellement préoccupante qu'il y a plus de piétons qui traversent ailleurs qu'aux endroits et aux moments prévus (feux de piétons) qu'il n'y en a qui traversent aux moments et aux endroits autorisés.

Le comportement des usagers (respect de la réglementation) est la principale cause des accidents avec blessés à cet endroit. Un fait intéressant concernant les accidents avec blessés est que 20 % des événements sont survenus alors que le conducteur ne respectait pas le feu rouge ou n'a pas cédé le passage aux autres véhicules. Cette situation ne semble pas surprenante sur un chemin emprunté par une population en transit, dans un secteur à forte densité commerciale (provoquant plusieurs distractions pour les usagers de la route). Un deuxième facteur d'importance lié aux accidents sur cette route est la fluidité de la circulation (8 % des accidents sont causés par la densité de la circulation alors que les conducteurs suivaient les autres véhicules de trop près).

# ARTÈRE PRINCIPALE I

Sécurité routière

## réponse

Les stratégies d'intervention privilégiées pour réduire les causes responsables des accidents ont été la répression (émission de constats, arrestation et remorquage), la prévention (transmettre des conseils de sécurité, des dépliants d'information et améliorer la signalisation), la communication (information transmise aux médias sur la tenue des opérations et sur la situation des accidents) ainsi que le partenariat.

Les interventions relatives au port de la ceinture de sécurité visaient l'augmentation du taux d'utilisation. Les interventions ont débuté en octobre 2001, alors que la répression auprès des conducteurs s'est intensifiée. Les opérations journalières effectuées par les policiers du PDQ 26 et par la Section intervention ont été cinq fois plus importantes qu'avant. Elles ont été maintenues jusqu'en janvier 2002. Des dépliants d'information sur l'importance du port de la ceinture de sécurité étaient remis aux citoyens se présentant au poste. Un scénario semblable (répression et sensibilisation) a été adopté afin de réduire la vitesse moyenne et la vitesse excessive. Ces actions se sont intensifiées en janvier 2002.

Les opérations touchant le respect des piétons ont débuté à la mi-mai. Les agents

sociocommunautaires ont fait paraître un article dans les journaux locaux concernant les règles de sécurité. Par la suite, les agents accompagnés d'étudiants en Techniques policières ont distribué de nombreux feuillets d'information aux automobilistes sur le sujet. Une semaine plus tard, les policiers ont émis des constats d'infraction à tous les automobilistes qui ne respectaient pas un piéton qui était engagé dans la traverse. De plus, quelques constats d'infraction ont été émis aux véhicules qui effectuaient un virage à gauche interdit. Toujours dans le même volet d'intervention, le ministère de la Sécurité publique a lancé l'opération piétons au cours du mois de septembre 2002. Durant cette période, les agents du poste de quartier et de la Section Intervention ont émis 180 constats aux piétons et aux conducteurs ne respectant pas la signalisation concernant les piétons.

En avril 2002, les agents de stationnement ont été mis à contribution en ce qui concerne le respect des voies réservées et le stationnement. De façon systématique, tous les véhicules stationnés dans la voie réservée, durant les heures interdites, reçoivent un constat d'infraction et se font remorquer. Durant la même période, les agents ont intensifié les interventions en matière de

conduite avec capacités affaiblies lors de la relève de nuit, ce qui a permis d'arrêter plusieurs contrevenants et de transmettre des dépliants et des renseignements sur le port de la ceinture de sécurité, la vitesse, et les réglementations aux conducteurs et aux passagers des véhicules interceptés.

De plus, avant la fin des classes, les agents sociocommunautaires ont rencontré les étudiants du primaire et ceux du Collège Jean-de-Brébeuf afin de les sensibiliser aux thèmes touchant la sécurité routière.

Des sections et une division du service de police ont été mis à contribution dans cette résolution de problèmes: la Section intervention, la Section sécurité routière et circulation, la Section communication et la Division planification et orientations stratégiques.

Parmi les partenaires, mentionnons l'Agence métropolitaine de transport (amélioration de la signalisation), les agents de stationnement de Montréal (stationnement interdit et remorquage), la Société de transport de Montréal (évaluation de la fluidité), l'Université de Montréal (évaluation statistique des effets du programme sur les accidents) et des étudiants en Techniques policières (distribution de dépliants).

## appréciation et évaluation

**Résultats des opérations:** Les interventions répressives et de sensibilisation ont toutes eu des retombées positives. Le nombre de conducteurs ne portant pas la ceinture de sécurité a été réduit de 50%. La vitesse moyenne a chuté de plus de 4%, et la vitesse excessive a diminué de près de 60%. Le respect des traverses de piétons par les automobilistes a augmenté de 8% et les infractions commises par les piétons ont diminué de 9%.

Le nombre moyen de véhicules stationnés illégalement a chuté de plus de 70% et la STM nous informe qu'il y a eu une nette amélioration de la fluidité de la circulation sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Les opérations visant la conduite avec capa-

cités affaiblies ont permis d'augmenter le nombre d'arrestations de 30% sur l'année précédente.

**Résultats sur les accidents:** L'analyse des accidents, des mois de janvier à septembre 2002, indique une diminution de près de 25% de tous les accidents comparativement à la même période l'année précédente.

Les accidents matériels ont chuté de 30% durant cette période, soit 31 de moins que l'année précédente, alors que les accidents impliquant des personnes blessées ont diminué de près de 25%, soit 11 de moins que l'année précédente. Cette diminution correspond à une épargne de coûts sociaux de plus de 400 000\$.

Selon plusieurs témoignages recueillis auprès des citoyens, il semble que ceux-ci ont beaucoup apprécié le volet préventif des opérations. Bien que le volet répressif ait suscité des réactions négatives de la part des contrevenants, elles ont été moins importantes que prévu. Également, plusieurs piétons ont manifesté leur appui pour ce type d'opération.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec:**

**Simon Arsenault, agent**  
**Éric La Penna, sergent**  
**Andrée Besner, commandant**  
**Poste de quartier 26**  
**Tél.: (514) 280-0126**

# Vol, taxage, intimidation. En parler, c'est la clé!

Ce cas a reçu le prix d'excellence «Sûreté du Québec» lors du Séminaire Intersection 2003.

Sûreté du Québec  
Poste MRC de la Haute-Yamaska

## s i t u a t i o n

M<sup>me</sup> Campbell, enseignante de 3<sup>e</sup> année à l'école primaire de Roxton Pond, a pris contact avec le service de police en mai 2001 afin d'organiser un atelier sur la prévention du vol, du taxage et de l'intimidation. Six jeunes de la classe sont pointés comme ayant des comportements associés à ces types d'activités à l'école ou à proximité de celle-ci.

Les problèmes liés à ces comportements touchent les écoles primaires et secondaires de la MRC de La Haute-Yamaska. La banalisation du vol, du taxage et de l'intimidation a entraîné une tolérance vis-à-vis de ces infractions criminelles. La remarque la plus

répandue à cet égard est : «Ce ne sont que des enfants». De plus, les gestes que subissent les jeunes victimes de manière répétée compromettent leur développement, leur sécurité et leur santé. Chaque événement est un cas particulier selon la fréquence, l'auteur, la victime et la perception de l'événement. Ces actes peuvent avoir lieu n'importe où et la surveillance est souvent insuffisante.

Des mesures transitoires ont été prises afin de rassurer les victimes, à savoir : la surveillance accrue à l'école, la conscientisation du corps professoral pour éviter la banalisation, le repérage des élèves possi-



blement victimes ou présumés auteurs et la diffusion de messages de prévention par l'interphone de l'école.

## a n a l y s e

Plusieurs personnes sont touchées par la situation : les élèves (victimes, présumés auteurs et témoins), les parents, le personnel scolaire, le conseil d'établissement de l'école, les intervenants jeunesse, les policiers, les brigadiers et les conducteurs d'autobus.

Une foule de renseignements sont nécessaires pour déterminer les causes de ces problèmes et les solutions à y apporter. Il faut, entre autres, s'entendre sur les définitions respectives du vol, du taxage et de l'intimidation, savoir qui commet ces actes et qui en est victime. Il faut également connaître les moments et les lieux où sont commis ces actes, répertorier l'aide et les ressources disponibles pour les victimes, repérer les victimes et les présumés auteurs avec l'aide des surveillants, des enseignants et de la direction et établir

clairement l'importance de la dénonciation ainsi que la différence entre un délateur et un informateur. On constate que l'information sur le sujet est déficiente tant parmi les jeunes que parmi le personnel scolaire. Peu de surveillance est effectuée lors des déplacements des élèves. Ces actes peuvent se produire n'importe où.

Jusqu'à présent, les principales mesures prises pour contrer ces phénomènes l'étaient par des enseignants qui appliquaient des sanctions minimales aux présumés auteurs. Lorsque l'intervention ne donnait pas les résultats escomptés, les cas étaient dirigés vers la direction pour des sanctions plus sévères. Les parents de plusieurs jeunes ont été rencontrés. Dans certains cas, l'autorité parentale était déficiente ou inexistante. À ce moment, les cas ont été confiés à la police.

Un questionnaire (mars 2002) a été soumis aux élèves de 3<sup>e</sup>, de 4<sup>e</sup>, de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année de l'école Saint-Bernardin de Waterloo. Pour chacune des années sondées, les élèves ont révélé avoir déjà fait l'objet de taxage dans une proportion variant de 31 % à 35 %. Il est important de noter que l'école se trouve à proximité de l'école secondaire Wilfrid-Léger. Selon les résultats de ce questionnaire, plusieurs élèves du secondaire font du taxage et de l'intimidation à l'entrée et à la sortie des classes. De plus, 90 % des jeunes affirment qu'il n'y a pas de solution au taxage et à l'intimidation. Lorsqu'on leur demande pourquoi, ils répondent : «Les adultes ne font rien, même si on va leur dire.»

## r é p o n s e

Les objectifs poursuivis dans cette résolution de problèmes sont :

- Informer les jeunes sur l'existence du vol, du taxage et de l'intimidation, les conscientiser par rapport aux effets sur les victimes et leur faire connaître les conséquences juridiques de leurs méfaits.
- Amener les jeunes, par des mises en situation, à réfléchir sur les solutions possibles et les actions à prendre.
- Créer des liens plus étroits entre les jeunes et les policiers.
- Aviser les parents et le personnel scolaire du rôle qu'ils peuvent jouer.

Les interventions suivantes ont été adoptées :

- séances d'information pour les jeunes (utilisation de vidéocassettes : *Zéro rejet* et *Le passeport du crime*);

- diffusion d'une vidéocassette au personnel scolaire (une émission télévisée d'Enjeux s'intitulant *Ces enfants délaissés*);
- envoi d'une lettre aux parents les informant de la situation (contenant un accusé de réception à retourner aux enseignants);
- utilisation du jeu *Guets-Apens* afin d'aider les jeunes à réagir face à de telles situations;
- séances d'information aux parents (lors de la remise des bulletins);
- information donnée à la direction sur son pouvoir au sujet de ces infractions (fouilles, saisies, etc.);
- interventions répressives envers les voleurs, les « taxeurs » et les « intimidateurs »;

- interventions de soutien auprès des victimes et suivi psychologique;
- présence policière amicale.

**La direction** devait s'assurer d'établir dans son code de vie la tolérance zéro devant ce phénomène. **Les enseignants** poursuivaient leur supervision et voyaient au développement des enfants. **Les surveillants**, les brigadiers ainsi que **les conducteurs d'autobus** ont été mis à profit afin d'augmenter le degré de surveillance et le niveau de sécurité dans les écoles. **Les psychologues et les psychoéducateurs** étaient appelés à jouer un rôle d'aide auprès des victimes et des présumés auteurs. **Les parents** assuraient le suivi des discussions entre l'école et la maison. **Les élèves**, quant à eux, devaient se comporter suivant la politique de tolérance zéro qui leur avait été présentée.

## appréciation et évaluation

À la suite des diverses actions réalisées, un deuxième questionnaire (novembre 2002) a été soumis aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école la Moisson-d'Or à Saint-Alphonse de Granby. Les résultats sont assez éloquentes. Les jeunes considèrent maintenant important de dénoncer de tels gestes à 92,3%. Ils affirment qu'ils seraient en mesure de dénoncer les auteurs de ces actes à 77,5%. Dans le cas où ils en seraient victimes, 87,8% iraient chercher de l'aide. Finalement, 87,6% des jeunes croient qu'il existe des solutions au taxage et à l'intimidation.

Le directeur de cette école a transmis une lettre au service de police. En voici un extrait :

« Le projet concernant le taxage qui a été vécu à l'école de la Moisson-d'Or en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année en 2001-2002 a été très apprécié et très profitable. Cette prévention est toujours bénéfique et permet une réflexion chez nos jeunes et une remise en question des attitudes négatives qu'ils ont développées au cours des années. Les

*commentaires des membres du personnel en rapport avec cette activité sont très positifs. Ils la considèrent importante et trouvent qu'elle a un effet persuasif chez nos élèves. »*

La présence accentuée de la police lors des récréations ou à l'heure du dîner a contribué à rassurer les élèves et à créer un sentiment de confiance de sorte qu'un certain nombre d'entre eux se sont sentis suffisamment à l'aise pour ouvrir sur le sujet. Aucune arrestation n'a été effectuée étant donné le jeune âge des élèves en cause. Cependant, les présumés auteurs ont été convoqués à une rencontre avec l'agente et la psychologue. Tous les parents ont envoyé l'accusé de réception aux enseignants auquel étaient associés des tirages. Étant donné que les écoles ont adopté en majeure partie le programme de tolérance zéro et encouragé la dénonciation, il faut prévoir maintenir le soutien policier dans les années à venir afin de conserver les acquis. Nous avons appris par des jeunes que

l'intimidation et le taxage se produisent principalement lors du transport scolaire. Une concertation entre la direction et les conducteurs d'autobus doit être envisagée. De plus, il faut aussi offrir ces activités de sensibilisation aux nouveaux étudiants qui entrent en 3<sup>e</sup> année.

Une telle résolution de problèmes est difficile à réaliser par un seul agent d'autant plus que les activités doivent avoir lieu lorsque l'équipe de patrouille est complète. Plus particulièrement, la pratique du jeu *Guets-Apens* nécessiterait plus d'une seule personne pour être menée à bien.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec :**

**Marie-Ève Vallerand, agente  
Sûreté du Québec  
Poste de la MRC de la Haute-Yamaska  
Tél. : (450) 539-3252  
Courriel : marieeve.vallerand@surete.qc.ca**

## Les ateliers

Les résumés des ateliers ont été réalisés par Paolo del Mistro, Claude Lavoie et Lionel Prévost, consultants; Diane Gagnon et Danielle St-Pierre, Service de police de Gatineau; Doris Côté, ministère de la Sécurité publique; Katerine Suchecka, Sûreté du Québec; Gilbert Fortin, Service de protection des citoyens de Laval.

### ATELIER N°1: L'éthique et la police communautaire

Présentateur: *Michel Labelle, capitaine au Service de police de Gatineau*

Le conférencier introduit l'idée que l'adhésion au modèle communautaire oblige les organisations policières à trouver des réponses à des questions que ne posait pas le modèle traditionnel. En effet, les policiers utilisent plus fréquemment leur jugement, leur créativité et leur pouvoir discrétionnaire. Le travail en partenariat comporte des risques pour lesquels, il existe peu de balises. L'une de ces balises repose sur l'éthique personnelle.

L'éthique policière implique un ensemble de règles de conduite morale qu'un policier respecte dans ses interventions. Ces règles ne relèvent pas du domaine de la discipline ou de la déontologie. On dit qu'un policier possède une éthique personnelle lorsqu'on constate que sa conduite générale concilie les valeurs suivantes: discernement, désintéressement, respect, intégrité, objectivité. Dans le cadre du partenariat, la recherche de l'efficacité, l'adaptation au profil du «village urbain», la complexité des problèmes et la pression

de l'urgence nécessitent énormément de souplesse. C'est dans ce contexte que se situent les risques de manquement à l'éthique.

Le pouvoir discrétionnaire demeure un excellent outil dans l'administration de la justice. Mais son utilisation nécessite du discernement et surtout de ne pas être en relation avec des intérêts personnels. Les participants de l'atelier ont cités de nombreux exemples de mauvaise utilisation du pouvoir discrétionnaire que l'on peut regrouper sous le thème «donner une chance à un ami». En outre, ils soulignent qu'aucun formulaire ne permet d'inscrire les situations où leur pouvoir discrétionnaire est utilisé. Également, ce pouvoir devient de plus en plus limité comme en témoignent les politiques gouvernementales en matière de violence conjugale. Le domaine de l'éthique est en pleine effervescence. Il constitue le moyen par excellence de conserver et d'augmenter le degré de confiance de la population à l'égard de la profession.

### ATELIER N°2: La police communautaire dans le quotidien des enquêteurs

Présentateur: *Benoît Paquette, lieutenant-détective au Service de protection des citoyens de Ville de Laval*

Selon M. Paquette, les quatre composantes du modèle communautaire concernent directement le travail d'un enquêteur. En effet, une enquête consiste à résoudre un problème à la suite d'une analyse minutieuse de la situation. Pour être fructueuse, l'enquête fait appel à plusieurs réseaux de partenaires. De plus, elle permet de cibler des actions préventives adaptées.

Chaque participant était invité à faire le bilan de la situation au sein de son organisation. Les points importants ressortis lors de cette discussion ont été: l'importance des communications (tant pour assurer le suivi des dossiers entre les enquêtes et les autres divisions que pour favoriser le partage de renseignements) et la nécessité d'offrir un stage aux nouveaux policiers pour leur faire connaître les enquêtes.

Les obstacles les plus souvent rencontrés par les participants, à propos de l'application des composantes du modèle communautaire, sont: le manque de temps et de personnel, une mauvaise connaissance du processus de résolution de problèmes, la dysfonction de la collaboration entre les enquêteurs et les agents sociocommunautaires, la perte de motivation, le volume de travail, la confidentialité des dossiers, le manque d'information, la résistance aux changements et la prédominance du taux de solution des crimes sur le degré de satisfaction des citoyens.

Pour surmonter ces obstacles, des pistes de solutions concrètes ont été proposées. Les participants ont mentionné l'importance d'une formation pertinente sur la résolution de problèmes, le jumelage d'agents «coach», le changement de mentalité concernant les statistiques criminelles, l'entretien de liens auprès des sources et des réseaux de partenaires.

### **ATELIER N°3 : La police communautaire dans un milieu urbain**

*Présentateurs: Yves Charrette, directeur adjoint du Service de police de la Ville de Montréal, agent Daniel Jutras, Sûreté du Québec, MRC de Drummond*

La visibilité policière est l'une des attentes les plus largement exprimées par la population lorsqu'on la consulte. Dans certains quartiers, plusieurs exemples d'incivilité, tels la prostitution, les graffitis et les drogues amènent la population à demander une plus grande visibilité policière. Divers moyens existent pour répondre à cette attente légitime. On peut penser, entre autres, aux formules plus souples et plus accessibles telle que la patrouille à vélo. Un autre moyen découlant du modèle communautaire est de s'assurer de bien cerner les problèmes en cause avec les partenaires locaux et d'y trouver des solutions.

M. Charrette conclut en mentionnant qu'il faut maintenir le sentiment de sécurité et renseigner davantage la population sur les actions entreprises par la police. À cet égard, le Service de police de la Ville de Montréal s'est donné comme mandat de rencontrer annuellement les citoyens pour présenter ses réalisations.

### **ATELIER N°4 : Des exemples de patrouille alternative à vivre au jour le jour**

*Présentateurs : François Ricard du SPVM, Jean-François Benoît du Service de protection des citoyens de Laval, Jean-Paul Le May et Daniel Grenier du Service de police de Gatineau ainsi que Louise Lafleur du Service de police d'Ottawa.*

Créée il y a une dizaine d'années, la patrouille à vélo permet un meilleur rapprochement avec la population. C'est aussi un moyen très efficace, rapide et discret d'intervention lors de consommation d'alcool ou de drogues dans les parcs. Les résultats obtenus à Montréal sont éloquentes. Cependant, la formation à la patrouille en vélo exige la maîtrise d'habiletés essentielles à son efficacité. La patrouille en vélo, c'est beaucoup plus qu'une stratégie de visibilité policière. À Montréal, l'horaire de travail est déterminé selon les besoins de chaque poste de quartier par le commandant.

En 2002, le Service de protection des citoyens de Laval a effectué une restructuration complète de sa patrouille à vélo pour la sécurité des citoyens dans les parcs, sur les pistes cyclables et dans les endroits isolés. De plus, il était tout aussi important de sensibiliser la population à la sécurité sur les cours d'eau. Une formation a été offerte aux patrouilleurs à vélo et nautique. L'horaire de travail est aussi adapté selon les problèmes en cause. Cette restructuration a fait l'unanimité au point où le projet est reconduit en 2003.

Créée en 1992, par M<sup>me</sup> Carmen Bourgeois Pelletier de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, la trousse «**RAPPID + OR**» permet d'offrir un milieu de vie plus sécuritaire aux personnes âgées. Déjà 500 trousse ont été distribuées dans le territoire de la MRC de Drummond. Cette trousse au coût de 35 \$ comprend des documents d'information tels une fiche du programme Info-stop, les personnes à contacter en cas d'urgence, ainsi que divers services pertinents. Une grande majorité de municipalités de la région souhaitent adhérer à ce genre de programme. Ce projet est réalisable avec l'aide de nombreux partenaires tels le club Rotary, Canadian Tire, MRC, Régie régionale, etc. La trousse offre une occasion privilégiée d'être en contact auprès des personnes âgées dans le but de rendre leur environnement plus sécuritaire.

À Gatineau, la patrouille à vélo a été implantée, en 1989, à la suite de demandes des commerçants et des résidents du centre-ville qui étaient confrontés à des problèmes d'itinérance, de prostitution et de toxicomanie. Elle s'effectue de la mi-mai à la mi-septembre. Une formation de l'École nationale de police est donnée aux policiers. Cependant, l'horaire de travail devra être plus attrayant compte tenu de la période estivale. De plus, pour réduire l'achat d'équipements, il est souhaitable que les policiers soient affectés à ce type de patrouille sur une période de deux ou trois ans. Les vélos sont fournis par commandites.

Une dizaine de policiers du Service de police d'Ottawa patrouillent à vélo. Le service possède de l'équipement pour soixante policiers. Une formation est également offerte abordant entre autres, le contrôle de foule. L'horaire de travail peut varier selon les exigences du projet. Les vélos sont achetés dans l'intention de les revendre afin d'obtenir constamment la meilleure qualité.

## ATELIER N°5 : Composer avec la différence

*Présentateurs : Marc Bérubé, agent de relations communautaires au Service de police de la région sherbrookoise et Annie-Claude Scholtès, coordonnatrice aux communautés culturelles à la Ville de Gatineau*

Cet atelier visait à sensibiliser les participants aux effets des valeurs culturelles dans la communication. Le premier conférencier, M. Bérubé, a traité de la culture et des valeurs, des stéréotypes, des préjugés, de la discrimination et du racisme. Il a d'abord expliqué la différence entre les politiques fédérales et québécoises en matière d'intégration des communautés culturelles. La politique fédérale se qualifie de « multiculturelle », car elle encourage les communautés à demeurer liées, ce qui comporte un danger de « ghettoïsation ». La politique québécoise, quant à elle, est davantage « interculturelle », puisqu'elle encourage l'intégration des communautés à la culture et aux valeurs québécoises. Il a insisté sur l'importance de l'ouverture des policiers envers les communautés culturelles. Ils doivent se renseigner sur elles et identifier, au sein de ces dernières, les personnes significatives. Il a également mis en évidence les problèmes pour

les policiers qui acceptent les stéréotypes traditionnels, soit : prendre une décision qui n'est pas basée sur des faits, se mettre en danger, donner une mauvaise image de la police et de son service ainsi que de se priver d'excellentes sources de renseignements.

M<sup>me</sup> Scholtès a traité des clés de compréhension culturelle. L'une de ces clés est la communication verbale et non verbale. En présence de personnes appartenant à différentes communautés culturelles, il faut tenir compte de la gestuelle et du langage corporel. Parmi les autres clés, il y a : le pouvoir égalitaire et hiérarchique, le collectivisme et l'individualisme, le milieu urbain ou rural ainsi que la relation entre le corps et l'esprit. M<sup>me</sup> Scholtès a ensuite présenté des stratégies de médiation pouvant être utiles dans des situations où des différences culturelles peuvent avoir des incidences importantes.

## ATELIER 6 : L'échange sur des programmes et outils

*Animateur : Yves Simoneau, SPVM*

*Présentateurs : Josée Blais et Michel Guillemette, Nathalie Letendre et Diane Veillette, Josette Mercier, SPVM*

Lorsque le phénomène des graffitis a pris de l'ampleur à Verdun, un programme intitulé *Les graffitis à Verdun : c'est terminé* a vu le jour en 1999-2000. Ce programme avait pour objectif de procéder systématiquement au nettoyage des nombreux graffitis. Dès leur apparition, une équipe s'affairait à les enlever. Une première analyse de la situation liée au phénomène des graffitis a permis de révéler l'existence d'un lien étroit entre l'incivilité et le désordre mineur, par opposition à sentiment de sécurité ainsi que sur le contrôle social. Pour mettre un terme à ce phénomène, des stratégies préventives (sensibilisation, dénonciation) et répressives (banque de données, poursuite au civil) ont été mises en place. Après six mois d'intervention, il a été possible de constater une nette amélioration dans les récidives, qui sont passées de 31 % à 1 %.

Une vidéo ainsi qu'un guide accompagnateur « TAX » ont été produits afin d'outiller les différents intervenants auprès de jeunes

pour leur permettre de discuter sur le phénomène du taxage. L'objectif de cette vidéo est de mettre « en image » la motivation du « taxeur », de connaître le désarroi du « taxé », de présenter l'importance de la dénonciation ainsi que de faire connaître les effets sur le « taxeur » lorsqu'il y a arrestation.

M<sup>me</sup> Mercier a créé un cahier d'activités destiné aux élèves de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année du primaire ayant pour but de favoriser l'intervention des policiers auprès des jeunes par le jeu. Les thèmes abordés sont, entre autres : les règles à respecter, la prudence, les graffitis.

Ce cahier qui se voulait être un outil local est devenu, par la force des choses, un outil très prisé et utilisé par les autres corps policiers.

### **ATELIER N°7 : Gatineau, Ville en santé : un exemple de mobilisation des partenaires en prévention de la criminalité dans les écoles**

*Présentateurs : Agathe Lalonde, coordonnatrice de Ville en santé à Gatineau et Mario Harel, inspecteur au Service de police de Gatineau,*

---

Le projet présenté est un des deux projets pilotes de mise en œuvre du premier volet de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité, en cours au Québec. La décision du ministère de la Sécurité publique de confier au Réseau québécois de villes et villages en santé le mandat d'élaborer, de mettre en œuvre et de coordonner des projets pilotes n'est pas fortuite. La politique ministérielle détermine en effet, la municipalité comme étant le maître d'œuvre de la prévention de la criminalité à l'échelle locale. De plus, la philosophie d'action privilégiée par le réseau, notamment le travail avec les partenaires et les citoyens ainsi que le souci constant d'ajuster ses façons de faire pour répondre aux besoins du milieu, rejoint en tous points les principes énoncés dans la politique ministérielle.

Le projet pilote de Gatineau amorcé en 2002 s'échelonne sur trois ans. Les premières actions réalisées consistaient à déterminer les cibles d'intervention, à mobiliser les partenaires locaux et à clarifier les mandats. Le milieu ciblé à l'issue de cet exercice est le milieu scolaire et, les partenaires engagés dans le projet sont :

la Ville de Gatineau, le Service de police de Gatineau, les milieux de l'éducation et de la santé ainsi que le secteur communautaire et privé. L'objectif vise à harmoniser les services offerts dans le milieu scolaire.

Quant à la structure, les partenaires ont d'abord mis en place une table de concertation composée de directeurs de commission scolaire, de directeurs de CLSC ainsi que de représentants du Service de police de Gatineau, de Ville en santé et de la direction de santé publique. Elle est par ailleurs assistée par un comité de travail regroupant les partenaires des milieux concernés.

Pour ce qui est du plan d'action triennal, la première année est principalement consacrée à poser un diagnostic en prévention de la criminalité dans les écoles primaires et secondaires gatinoises ainsi qu'à dresser un inventaire des organismes et des services offerts en la matière. Ce portrait servira à déterminer des priorités d'action et à établir un plan d'intervention pour la deuxième année. La troisième année du projet, quant à elle, portera sur la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'intervention.

### **ATELIER N°8 : Le réseautage : l'art de repousser ses limites**

*Présentateur : Serge Barbeau, professeur à l'Université de Montréal et ancien directeur général de la Sûreté du Québec*

---

M. Serge Barbeau a fait une présentation sur le réseautage, autrement dit les avantages liés au développement d'un réseau de partenaires solides. Celui-ci accorde une certaine importance à l'activité professionnelle de l'individu tout en brisant l'isolement commercial qui caractérise l'organisation actuelle du travail. Le réseautage améliore également l'efficacité par une économie de temps et d'énergie tout en permettant à l'individu d'élargir ses connaissances, ses approches et ses expertises. Compte tenu du renouvellement constant des connaissances humaines, la compétence d'un individu repose maintenant sur sa capacité à trouver rapidement l'information

dont il a besoin, d'où l'importance pour lui de faire régulièrement l'inventaire de ses réseaux.

À l'aide d'exemples concrets, M. Barbeau a défini ce qu'est un réseau professionnel et a décortiqué ses composantes essentielles, à savoir, les liens, les transactions et les contrôles. Il a de plus présenté aux participants les différences et l'importance des quatre types de réseaux.

Ainsi, les réseaux personnels, caractérisés par une structure légère, sont essentiellement centrés sur le développement individuel. Ils sont constitués de réseaux de parenté ou d'affinité. Les réseaux de contacts visent le développement de réseaux d'affaires ou de perfectionnement, et se caractérisent par des liens simples. Les réseaux de dépannage, essentiels aux PME, sont centrés sur les besoins de l'entreprise qui offrent peu de complémentarité entre les partenaires, ce type de réseau se caractérise par la notion de soutien. Finalement, les réseaux stratégiques se définissent par la notion de liens intenses, par les compétences distinctives de chaque partenaire et sont centrés sur les besoins commerciaux à teneur stratégique.

Le réseautage devient donc une nouvelle habileté que doivent maintenant posséder les policiers qui adhèrent au modèle communautaire. C'est véritablement l'art de repousser les limites des interventions policières.

## ATELIER N°10: Simulation de résolution de problème sur l'intimidation et le taxage

Présentateur: *Danny Morillon du Service de police de la Ville de Québec*

M. Morillon a présenté certaines techniques de travail utilisées dans un processus de résolution de problèmes. Il a, entre autres, mentionné la technique du MÉMO (mobiliser, éduquer, motiver et organiser) qui vise à rapprocher les partenaires et à susciter leurs adhésions en vue de la résolution de problèmes. La méthode SARA (situation, analyse, réponse et appréciation) ou SMARE (situation, mesures transitoires, analyse, réponse et évaluation) et les techniques de travail associées à cette méthode (remues-ménages, 3QCOP) ont été également exposées.

Les participants ont pu mettre en pratique les techniques présentées au cours d'une simulation portant sur l'intimidation et le taxage

en milieu scolaire. Une solution complète et efficace suppose d'abord que les jeunes se sentent interpellés en tant que victimes ou en tant qu'agresseurs. La solution doit aussi apporter une réponse adaptée à leur situation. Les policiers doivent intervenir pour juguler les situations les plus urgentes où le risque de violence est élevé. Ils doivent aussi faire un travail de prévention et d'éducation, notamment en prononçant des conférences dans les écoles et en sensibilisant les élèves et le personnel. La direction de l'école, les professeurs, les surveillants et les parents ont aussi un rôle à jouer, entre autres, en ce qui a trait aux règles de vie et de comportements à l'école et à la maison. Enfin, les participants ont discuté de la difficulté à réaliser une évaluation qui soit adéquate.

## ATELIER N°11: La présence policière dans les établissements scolaires

Animateur: *Yves Martel, inspecteur au Service de police de Gatineau*

M. Daniel Rochette, agent de recherche au ministère de la Sécurité publique, a communiqué les résultats d'un sondage maison concernant le sujet. Bien que le sondage ne possède pas une valeur scientifique, il constitue une source d'information intéressante puisque 82 (79%) organisations policières y ont participé. L'analyse des données révèle de nombreuses disparités quant à la présence et aux interventions policières dans les établissements scolaires. Par exemple, alors que certaines préconisent le port de l'uniforme par le policier, d'autres optent pour l'habit civil. À certains endroits, la commission scolaire paie le salaire du policier à 100%. Le temps de présence varie entre une permanence et une présence occasionnelle. Pour ces raisons et plusieurs autres, le Ministère s'engage à revoir dès l'automne 2003 le Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements scolaires avec ses partenaires.

M. Serges Bruneau, président du *Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité*, fait état des avis qui ont été transmis au ministre sur le sujet. Le Conseil estime que la présence policière peut être appropriée et qu'elle peut contribuer à sécuriser le milieu scolaire. Le Cadre de référence présente des balises intéressantes concernant l'intervention en contexte d'urgence et d'enquête. Toutefois, il demeure flou au sujet des relations communautaires et de la prévention de la criminalité. Le Conseil souhaite que l'on pousse beaucoup plus loin la réflexion sur le sujet. Bien que le milieu scolaire connaisse d'importants problèmes de criminalité, le policier ne doit cependant pas devenir un préfet de discipline. Il doit davantage agir en fonction d'un plan d'action faisant appel aux partenaires.

M. Jean-Claude Tardif, de la Centrale des syndicats du Québec, explique que le cadre de référence a pour origine les travaux de la Table de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire.

En mai 1999, les membres de cette table se sont penchés sur l'intervention des policiers en milieu scolaire. De nombreux exemples indiquaient l'existence de problèmes de coordination entre les directions d'écoles et les policiers lors de certaines interventions. Le cadre de référence se voulait donc un outil permettant aux directions des établissements scolaires et aux policiers d'intervenir de façon appropriée et dans le respect des droits des personnes. Onze mille exemplaires ont été distribués dans les établissements scolaires et les organisations policières. Le manque de suivi fait en sorte que le document est peu connu. Étant donné que le sujet demeure d'actualité, le document sera repris et ajusté en tenant compte des nouvelles lois. On peut se procurer le document actuel sur le site Internet: [www.wl.csvdc.qc.ca](http://www.wl.csvdc.qc.ca)

Les participants invités à prendre la parole ont débattu vivement du sujet. Le travail des policiers québécois en milieu scolaire a débuté dans les années 1960. Il a évolué grâce à des initiatives personnelles de policiers dédiés à la cause des jeunes. Mais tout ce travail a toujours été considéré comme marginal et conséquemment non intégré officiellement aux stratégies policières. Aujourd'hui, la fréquentation scolaire comporte des risques pour la santé et la sécurité des enfants. La liste de ces risques s'allonge d'année en année, et il faut agir rapidement avant que les écoles ne ressemblent à des *bunkers*. La présence policière en milieu scolaire ne peut plus être considérée comme un luxe que s'offrent les municipalités et les commissions scolaires. L'intervention policière dans les écoles primaires suscite beaucoup d'interrogations. Des événements récents indiquent qu'on y recrute de jeunes prostituées. Mais si le travail du policier éducateur s'est effectué de manière artisanale jusqu'à présent, il est plus que souhaitable qu'une formation spécialisée soit donnée par l'École nationale de police de Québec.

## ATELIER N°12: Le renforcement des mesures préventives versus le terrorisme

Présentateur: *Louis Frégault, caporal à la Gendarmerie royale du Canada*

En décembre 2002, la *Loi antiterroriste* a été adoptée et prévoit des mesures préventives. Elle donne aux policiers des pouvoirs additionnels pour contrer le phénomène. La loi permet au gouverneur en conseil d'établir une liste des groupes terroristes ou toute entité qui comprend des personnes, des groupes, des fiduciaires, des sociétés de personnes ou fonds, des organismes ou associations non dotées de la personnalité morale qui se sont livrées ou ont tenté de se livrer à une activité terroriste ou qui agissent au nom d'une entité. Parmi les groupes inscrits sur la liste du Solliciteur général du Canada, on retrouve Hezbollah, Al-Quïda, TLET (Tigres libérateurs de l'Eelam), GIA (groupe islamique armé), etc.

La loi prévoit également des mesures pour contrer le financement d'activités terroristes permettant de bloquer, de saisir et de confisquer des biens. Cette loi fournit aux policiers des moyens pour poursuivre leurs enquêtes comme : l'autorisation de recherche de renseignement en l'absence de toute autre partie, le renouvellement du mandat d'interception de communications privées pour une plus longue période de temps, mais ne dépassant pas un an, etc.

## ATELIER N°13: La Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

Présentateurs: *Luc Cadieux, directeur de la protection de la jeunesse et Pierre Deschamps, responsable de l'implantation de la LSJPA au Centres jeunesse de l'Outaouais.*

La *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*, entrée en vigueur en avril dernier, a fait l'objet de nombreuses discussions. Le durcissement de la loi envers les jeunes a été perçu par plusieurs comme un recul en matière de protection de la jeunesse. Mais le gouvernement fédéral vise à regagner la confiance du public envers le système de justice pénale. À l'aide de cas précis, les participants ont pu se familiariser avec les éléments essentiels de la loi.

1. La protection de la société est l'objectif primordial du système de justice pour les adolescents qui est atteint au mieux par la prévention du crime, par des conséquences significatives pour les auteurs de crime et par la réadaptation de ces derniers.
2. Les jeunes doivent être traités distinctement des adultes en vertu du droit pénal et dans un système de justice pour les jeunes distincts qui met l'accent sur une responsabilité juste et proportionnelle, compatible avec leur état de dépendance et leur degré de développement et de maturité.

3. Les mesures visant à régler le problème de la criminalité chez les jeunes doivent responsabiliser le contrevenant, s'intéresser au comportement offensant du jeune, renforcer son respect pour les valeurs de la société, favoriser la réparation des dommages causés aux victimes et à la collectivité, prendre en compte le sexe du délinquant et les différences ethniques, culturelles et linguistiques, faire participer la famille, la collectivité et d'autres organismes et prendre en compte les circonstances des jeunes ayant des besoins spéciaux.
4. Les parents et les victimes ont un rôle constructif à jouer dans le système de justice pour les adolescents; ils devraient être tenus informés et être incités à y participer.

## UNE SEMAINE PAS COMME LES AUTRES !

La Semaine de la prévention de la criminalité se tiendra du **2 au 8 novembre 2003**. Nous vous invitons dès maintenant à planifier et à organiser des activités de prévention, en collaboration avec vos partenaires.

## UN PETIT DÉTOUR PAR SAN DIEGO ?

Du **20 au 22 novembre 2003** se tiendra à San Diego, la **POP Conference** (*problem oriented policing*) organisée par le *Police executive research forum* (PERF). Cette conférence traite principalement de résolution de problèmes et dévoile les gagnants du prix Herman Goldstein.

Pour plus de renseignements, consultez : [www.policeforum.org/conference.html](http://www.policeforum.org/conference.html)